



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 76935

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi relatif à l'impact d'Internet sur le fonctionnement du marché du travail. La vague numérique amenant avec elle toujours plus d'innovations, ce rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi dresse un bilan des interactions actuelles entre le marché du travail et Internet, afin de pouvoir établir un diagnostic futur, épaulé par plusieurs recommandations, fondé sur les évolutions empiriques des normes communicatives liées à l'air du numérique. Selon le Conseil, il serait nécessaire de réduire les inégalités de segmentation sur le marché du travail. Il s'agirait d'encourager l'ensemble des petites et moyennes entreprises, notamment *via* leurs organisations professionnelles et les chambres consulaires, à tirer tout le profit possible du numérique (et en particulier d'Internet) pour donner plus de visibilité à leurs offres d'emploi et améliorer leurs procédures de recrutement. Les initiatives « Les PME recrutent » ou le Portail de l'emploi de l'économie sociale et solidaire qui vont dans ce sens devraient être évaluées pour en tirer tous les enseignements possibles. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette recommandation.

## Texte de la réponse

La stratégie numérique du Gouvernement présentée par le Premier ministre le 18 juin 2015 comporte, dans sa section « innover pour remporter la bataille de l'emploi » plusieurs actions majeures qui permettront de tirer profit du numérique en matière de recherche d'emploi et de formation des demandeurs d'emplois, notamment : - la mise en place de l'« emploi store » : des services nouveaux seront développés, en associant l'inventivité des start-ups et l'expertise de Pôle emploi afin d'améliorer le placement dans l'emploi, par exemple : assistant numérique pour les jeunes décrocheurs, moteurs de recherche innovants, outils ouverts de description des métiers et des compétences etc. ; - la création d'une école virtuelle (basée sur des MOOC -massive open online course- cours ouverts en ligne) dédiée aux métiers du numérique qui concernera particulièrement les demandeurs d'emploi. D'ores et déjà et comme a pu le démontrer la session du Jeudigital organisé le 17 février 2015 au ministère chargé du travail, de très nombreuses start-ups françaises proposent des produits ou services innovants dans le domaine de l'emploi et du recrutement. La dynamique d'innovation en la matière est soutenue par la politique du Gouvernement en faveur de l'innovation ouverte, notamment *via* l'organisation, dans le cadre du programme des investissements d'avenir de « challenges big data » qui permet à Pôle Emploi de construire des partenariats avec des start-ups autour de l'exploitation des données relatives à l'emploi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76935

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé** : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire** : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [31 mars 2015](#), page 2455

**Réponse publiée au JO le** : [14 juin 2016](#), page 5446